



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE  
SOCIETE ANONYME  
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS  
AU 31 MARS 2019**

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2019	PREMIER TRIMESTRE 2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 31/03/2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 31/03/2018	31/12/2018
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>364 202 455,784</b>	<b>270 710 932,107</b>	<b>364 202 455,784</b>	<b>270 710 932,107</b>	<b>1 271 532 761,362</b>
* Intérêts	262 792 629,663	186 758 370,358	262 792 629,663	186 758 370,358	896 035 838,164
* Commissions en produits	47 097 832,789	41 461 560,023	47 097 832,789	41 461 560,023	185 985 040,203
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	54 311 993,332	42 491 001,726	54 311 993,332	42 491 001,726	189 511 882,995
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>138 347 465,690</b>	<b>90 050 851,147</b>	<b>138 347 465,690</b>	<b>90 050 851,147</b>	<b>437 028 265,248</b>
* Intérêts encourus	137 721 431,916	89 601 673,921	137 721 431,916	89 601 673,921	434 298 283,543
* Commissions encourues	626 033,774	449 177,226	626 033,774	449 177,226	2 729 981,705
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>225 854 990,094</b>	<b>180 660 080,960</b>	<b>225 854 990,094</b>	<b>180 660 080,960</b>	<b>834 504 496,114</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 683 262,600</b>	<b>2 699 198,349</b>	<b>2 683 262,600</b>	<b>2 699 198,349</b>	<b>11 449 243,064</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>91 479 539,371</b>	<b>86 423 200,340</b>	<b>91 479 539,371</b>	<b>86 423 200,340</b>	<b>384 120 693,576</b>
* Frais de personnel	52 367 183,754	52 549 163,731	52 367 183,754	52 549 163,731	220 901 829,451
* charges générales d'exploitation	31 693 303,493	25 915 702,856	31 693 303,493	25 915 702,856	128 515 894,192
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 044 163 880,385</b>	<b>2 153 621 207,828</b>	<b>2 065 328 227,431</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	43 609 026,171	195 805 252,941	63 295 103,863
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 000 554 854,214	1 957 815 954,887	2 002 033 123,568
<b>7- Encours des crédits nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 576 229 298,366</b>	<b>9 160 811 456,364</b>	<b>10 676 697 078,145</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 435 246 204,277</b>	<b>10 156 226 845,468</b>	<b>11 512 675 979,698</b>
* Dépôts à vue	-	-	5 857 521 850,980	4 927 977 788,877	5 777 138 682,678
* Dépôts d'épargne	-	-	2 692 920 147,407	2 559 788 378,112	2 690 349 316,446
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>272 724 993,148</b>	<b>253 156 881,729</b>	<b>266 818 751,902</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	210 652 347,466	184 389 603,260	206 546 363,632
* Ressources spéciales	-	-	62 072 645,682	68 767 278,469	60 272 388,270
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 223 201 977,194</b>	<b>1 040 270 582,312</b>	<b>1 223 108 048,769</b>

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2019**

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2019 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 225,9MD en accroissement de 25,0% par rapport à fin mars 2018. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 125,1MD, en augmentation de 28,7% ;

⇒ Une marge sur commissions de 46,5MD, en progression de 13,3% ;

⇒ Des autres revenus de 54,3MD, en augmentation de 27,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 91,5MD marquant une évolution limitée à 5,9% en liaison notamment avec la stabilisation des frais de personnel.**

⇒ **Des encours de dépôts de 11.435,2 MD, enregistrant un accroissement de 12,6% tiré notamment par les dépôts à vue (+18,9%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 10 576,2MD, en progression de 15,5%. Cette progression a touché tous les segments de clientèle.**

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2019**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### ***1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire***

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2019.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2019 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2019 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2019 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2019 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2019.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2019. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2019 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2019. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2019.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2019, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2018 que celles relatives à l'année 2019.

# **II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**

## **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2019 à 364 202 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

## **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 138 347 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### **3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

## **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## **7. Capitaux propres**

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2018, les capitaux propres au 31/12/2018 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2018 et du premier trimestre 2019 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.